

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PORTIERS ÉLECTRONIQUES

Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches ont vocation à être établies, pour un usage interne ou lorsque le marché le prévoit explicitement, par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de portiers électroniques.

Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur pour les installations concernées.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais et vérifications définis dans ce document (voir page suivante) ont pour but de contrôler le fonctionnement des installations des portiers électroniques dans les immeubles collectifs d'habitation et dans certains bâtiments tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

Ces essais consistent à s'assurer que :

- les dispositifs d'appels sont en mesure d'avertir les occupants des logements correspondants ;
- les moyens de télécommunication existant dans ces derniers permettent de communiquer avec le visiteur situé à l'entrée de l'immeuble ;
- les portes situées à l'entrée de l'immeuble peuvent être déverrouillées à partir de chacun des logements.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ils ne sont pas une preuve de réglage ou d'équilibre de l'installation.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les vérifications et essais concernés le sont dans les conditions normales d'utilisation, indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

Les essais sont à réaliser sur l'ensemble des installations. L'enregistrement de ces essais se fera en fonction des accords passés entre les acteurs du marché concerné.

■ PRÉREQUIS AUX ESSAIS ET PLANIFICATION

Les portes des parties communes et du parking doivent être posées et réglées et l'alimentation électrique définitive, pour respecter les polarités. Il faut disposer également des tables des droits d'accès et adressage.

■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT PORTIERS ÉLECTRONIQUES

1

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- | | |
|----------------------------------|--|
| ■ Interphone | ■ Lecteur de badge (accès résidents) |
| ■ Vidéophone | ■ Émetteur à distance |
| ■ Digicode | ■ Gâche ou ventouse électrique offert de communication |
| ■ Lecteur de badge (accès Poste) | |

2

APPAREILS DE MESURE

- | | |
|---|--------------------|
| ■ Multimètre | ■ Contrôle visuel |
| ■ Ordinateur et logiciel de programmation | ■ Contrôle auditif |

3

ÉCHANTILLONNAGE

Les contrôles devront porter sur l'ensemble des équipements.

4

DESCRIPTION DES ESSAIS

- 4.1 **Contrôler la tension à la sortie de chaque alimentation des centrales de vidéophonie**
- 4.2 **Vérifier que chaque dispositif d'appel situé à l'entrée de l'immeuble appelle les occupants des logements en respectant l'adressage**
- 4.3 **Vérifier que les moyens de vidéophonie des logements permettent de communiquer avec le visiteur situé à l'entrée de l'immeuble**
- 4.4 **Vérifier que les portes situées à l'entrée de l'immeuble peuvent être déverrouillées à partir de chacun des logements**
- 4.5 **Vérifier le fonctionnement des badges en fonction des droits programmés**
- 4.6 **Vérifier le fonctionnement des émetteurs d'ouverture et fermeture à distance**

